

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article1358>

EN BREF N°364 :

COMMUNIQUE du SNTRS-CGT

et de la FERC SUP-CGT de

l'UPMC : " L'Inserm condamnée

une nouvelle fois pour refus de

CDIisation. Le Tribunal

Administratif de Paris améliore

les bases de calcul des 6

années exigées pour une CDIsation dans la recherche"

- ACTUALITES -

Date de mise en ligne : lundi 13 octobre 2014

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés



En Bref N°364 du 13 octobre 2014